GRIFFATON-MONTREUIL Paris, le 20 Mai 2019
129 RUE DE L'UNIVERSITE
75343 PARIS CEDEX 07

BILSKI
2 BIS RUE DU BOULOI
75001 PARIS

ETAT DATE
VENTE MARLIEN

Lot n°23

Nos ref.: 2010-0018 28 RUE ST ANDRE DES ARTS (2010) MARLIEN CHANTAL
Vos ref.:
: Tel.01.53.29.95.95 Fax.01.53.29.95.96

Cher Maitre,

Suite à votre demande du 06/05/2019 ,nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le questionnaire préalable à la vente prévue le 20/05/2019 ,concernant :

Copropriétaire cédant

Madame MARLIEN CHANTAL
RESIDENCE DE VAUCRESSON
38 RUE DE GARCHES
92420 VAUCRESSON

Copropriété Immatriculée au registre sous le N° : AA5744008 Le 22/06/2017

28 RUE ST ANDRE DES ARTS
28 RUE SAINT ANDRE DES ARTS
75006 PARIS

Lots Appartement T1(0023),

Totalisant ensemble : **37/1010 tantièmes généraux.**

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, Nous vous prions de croire, Cher Maitre, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Syndic.
Représenté par M. GOULAS SYLVAIN

GRIFFATON-MONTREUIL
129 RUE DE L'UNIVERSITE
75343 PARIS CEDEX 07

Copropriété :

28 RUE ST ANDRE DES ARTS (2010)
28 RUE SAINT ANDRE DES ARTS
75006 PARIS

Madame MARLIEN CHANTAL
RESIDENCE DE VAUCRESSON
38 RUE DE GARCHES
92420 VAUCRESSON

Paris, le 20 Mai 2019

Facture No 201905200100 Etat Daté (LOI SRU) du 20/05/2019

Désignation	Px.U	Qte	Mt.TTC
2401 ETAT DATE	510.00	1	510.00

Tx	Mt.TVA
20.00	85.00

Total HT	*425.00 Eu.*
TVA 20.00	*85.00 Eu.*
Total TTC	**510.00 Eu.**

IMMEUBLE SIS A:	COPROPRIETAIRE CEDANT	No DES LOTS	TYPE DE MUTATION
28 RUE ST ANDRE DES ARTS 28 RUE SAINT ANDRE DES ARTS 75006 PARIS	Madame MARLIEN CHANTAL RESIDENCE DE VAUCRESSON 38 RUE DE GARCHES 92420 VAUCRESSON	23,	A TITRE ONEREUX (1) ou A TITRE GRATUIT (1)

MUTATION DE LOTS DE COPROPRIETE - INFORMATIONS DES PARTIES

- I -
PARTIE FINANCIERE

A/ ETAT DATE (Article 5 du decret du 17 mars 1967 modifie)
B/ SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20 (à joindre)

- II -
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A/ VIE DE LA COPROPRIETE
B/ DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

- III -
PIECES ANNEXES

- Copie du dernier appel provisionnel sur budget
- Les procés verbaux des assemblées générales des deux dernières années
- Si travaux décidés : PV des AG correspondantes
- Si droit de priorité sur aires de stationnement : PV de l'AG correspondante
- Amiante : fiche récapitulative amiante du DTA
- Plomb : fiche récapitulative de synthèse
- Ascenseur : rapport du controle technique quinquennal ou fiche récapitulative
- Carnet d'entretien
- Contrat de pret en cas d'emprunt du syndicat
- DPE ou AUDIT

OFFICE NOTARIAL	DELIVRE PAR LE SYNDIC	DATE SIGNATURE
Date de la demande : BILSKI 2 BIS RUE DU BOULOI 75001 PARIS Tel: 01.53.29.95.95 Fax: 01.53.29.95.96 Ref: Dossier n° : Clerc :	GRIFFATON-MONTREUIL 129 RUE DE L'UNIVERSITE 75343 PARIS CEDEX 07 Tel: 01.45.51.94.89 Fax: 01.45.55.21.14 Representant : - un syndicat unique (1) - un syndicat principal (1) - un syndicat secondaire (1) Ref: 2010-0018 28 RUE ST ANDRE DES ARTS Dossier n° : Contact syndic :	Date : 20/05/2019 Cachet et Signature : GRIFFATON & MONTREUIL ADMINISTRATEUR DE BIENS Syndic de Copropriétés 129, rue de l'Université 75343 PARIS CEDEX 07

(1) Rayer la mention inutile

- I - PARTIE FINANCIERE
A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 Mars 1967 modifié)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT

POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE:

1 - des provisions exigibles

- 1.1 Dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°a) 1232.71
- 1.2 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°b) 57.10

2 - des charges impayées sur les exercices anterieurs (D.art. 5 1°c) 4609.90

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente

- mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art. 5 1°d) 0.00

4 - des avances exigibles (D.art. 5 1°e)

- 4.1. avance constituant la réserve (D.art. 35 1°) 34,01
- 4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art. 35 4° et 5°) 0.00
- 4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 4° alinéa) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux) 0.00

5 - des autres sommes exigibles du fait de la vente

- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) ,autres causes telles que condamnations 2516.92

6 - des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document 510.00

B/ A DES TIERS, AU TITRE,

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic 0.00

TOTAL (A + B) 8960,64

NB : Les sommes exigibles au vendeur pour la délivrance de l'article 20 sont indiquées sur la page SITUATION FINANCIERE DU CEDANT

2ème PARTIE

SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

AU TITRE:

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art. 5 2° a)

- A1 - avances constituant la réserve (D.art 35 1°) 253.84

- A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 6° alinéa et D.art 35 4° et 5°) 0.00

- A3 - avances (D.art 45-1 4°alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux 0.00

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant 0.00

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur 0.00

TOTAL (A + B + C) 253.84

AVANCES - MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte. La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la première partie (sous 4.1, 4.2, et 4.3) et à la seconde partie (sous A.1, A.2, A.3) soit globalement la somme de 253.84

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra bénéficiaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires et n'aura donc pas reconstitué les avances au 1 de la 3ème partie ci-aprés.

3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	253.84
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0.00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprés des copropriétaires ou certains d'entre eux)	0.00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b

01/07/2019	4ie Ech Provision charges	410.90
01/10/2019	1er Ech Provision charges	410.90
01/01/2020	2ie Ech Provision charges	410.90
01/04/2020	3ie Ech Provision charges	410.90
01/07/2020	4ie Ech Provision charges	410.90

- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)

01/07/2019	4ie Appel rserves travaux ALUR	19.04
01/10/2019	1er Appel réserves travaux ALUR	19.04
01/01/2020	2ie Appel rserves travaux ALUR	19.04
01/04/2020	3ie Appel rserves travaux ALUR	19.04
01/07/2020	4ie Appel rserves travaux ALUR	19.04

TOTAL **2403.54**

ANNEXE A LA 3ème PARTIE

INFORMATIONS

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
EXERCICE N-1 01/10/2017 - 30/09/2018	1239.98	1141.99	0.00	0.00
EXERCICE N-2 01/10/2016 - 30/09/2017	1430.35	1469.95	64.91	64.91

B/ PROCEDURES EN COURS

Nature des litiges et procès en cours :

Recouvrement de charges à l'encontre d'un copropriétaire

B/ COPROPRIETAIRES EN CONTENTIEUX.

- Dossier du 05/02/2018 Concernant Madame MARLIEN CHANTAL

Dans le cadre des procédures en cours, toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Toutes conventions prises par les parties aux termes de l'acte de vente n'auront d'effet qu'entre les parties et seront inopposables au syndicat des copropriétaires.

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

4eme PARTIE

INFORMATIONS DIVERSES

Etat global des impayés de charges au sein de la copropriété

EXISTENCE D'UN IMPAYE OUI

MONTANT : 8051.17 Euro

Etat global de la dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs

EXISTENCE D'UNE DETTE OUI

MONTANT : 3683.08 Euro

L'impayé de charge et la dette du syndicat sont calculés en date du 30/09/2018

Existence d'un fonds de travaux

EXISTENCE D'UN FONDS OUI

MONTANT : 4980.10 Euro

QUOTE-PART DES LOTS VENDUS

MONTANT : 182.44 Euro

DERNIERES COTISATIONS VERSEES

MONTANT : Euro

B) SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Pour une date de signature le : 20/05/2019

1 - Montant concernant les lots objets de la mutation (Report du total A+B de la première partie de l'état daté sous déduction éventuelle du total B+C de la deuxième partie de l'état daté)	8960,64
2 - Montant concernant les lots non visés par la mutation et la délivrance du certificat de l'article 20	0.00
TOTAL	8960,64

3 - Certificat de l'article 20 daté et signé et joint au présent état (validité 1 mois)

N O N

ATTENTION

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente. Modèle figurant à la fin de l'état daté.

- II -
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A) VIE DE LA COPROPRIETE

A1/ ASSURANCES

20AL810029/183 MULTIRISQUE IMMEUBLE

Nature et importance de la garantie :

- Multirisque : RC - incendie - dégât des eaux :	OUI
- Garantie reconstruction valeur à neuf :	OUI
- Limitée à un capital de :	NEANT
- Autres risques garantis :	OUI
- Police assurance dommages ouvrages en cours :	
- au titre de la construction d'origine :	NON
- souscrite par le syndicat au titre de travaux :	OUI
(Réfection de la courette du 1er étage souscrite au 1er septembre 2015)	

Reconduit le 31/07/2018 Résiliable le 30/07/2019 Type MULTIRISQUES Tacite reconduction MULTIRISQUE IMMEUBLE

Souscrit avec

Cabinet BESSE IMMOPLUS
46 BIS RUE DES HAUTS PAVES
BP 80205
44000 NANTES
Téléphone 02.40.41.13.70

Compagnie

Assurances GENERALI
2 RUE PILLET WILL
75009 PARIS

501074/000037 PRETECTION JURIDIQUE

Reconduit le 27/07/2008 Tacite reconduction PRETECTION JURIDIQUE Réf:

Souscrit avec

ASSUR COPRO
33 , RUE MARBEUF
75008 PARIS
Téléphone 01.47.27.52.54

Compagnie

Société AGF LILLOISE
1/A AVENUE DE LA MARNE
59290 WASQUEHAL
Téléphone 03 20 66 77 88

COURETTE REFECTION COURETTE 1ER ETAGE

Reconduit le 01/09/2015 Résiliable le 31/08/2025 Tacite reconduction REFECTION COURETTE 1ER ETAGE

Souscrit avec

VERSPIEREN
SERVICE CONSTRUCTION
8 AVENUE DU STADE DE FRANCE
93218 LA PLAINE ST-DENIS CEDEX

A2/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

- Le réglement de copropriété a été établi le : 30.04.1974

- Nom et adresse du notaire dépositaire : MAITRE HERRENSCHMIDT 75006 PARIS

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A) VIE DE LA COPROPRIETE

A2/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

- Le réglement de copropriété a-t-il été modifié (O/N) : Oui
- A quelle date : 15.06.1989
- Nom et adresse du notaire dépositaire du modificatif :
  Maîtres DURAND et JAQUET 75005 paris

- Sur quels point : Création du lot 26

- Le réglement de copropriété a t-il été modifié : Oui
- A quelle date : 12.03.1996
- Nom et adresse du notaire dépositaire du modificatif :
  Maître POURQUET - 169 Bld de la Plage ARCHACHON

- sur quel point : Création du lot 27

- Existe-t-il des modifications du réglement de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non publiées : NON

- Le réglement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (L.art.49) : NON

A3/ ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale : 13/12/2018

- Date ou pèriode de la prochaine assemblée générale : 12-2019

A4/ SYNDIC

- Désigné le : 13/12/2018 Période du 13/12/2018 au 31/03/2020

- Syndic professionnel : GRIFFATON-MONTREUIL
  129 RUE DE L'UNIVERSITE
  75343 PARIS CEDEX 07

  Tel: 01.45.51.94.89
  Fax: 01.45.55.21.14

- **La copropriété constitue un syndicat unique.**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A) VIE DE LA COPROPRIETE

A4/ SYNDIC

BENEFICIE-T-IL DE L'UNE DES TROIS GARANTIES FINANCIERES PREVUES PAR L'ARTICLE 30 DU DECRET DU 20 JUILLET 1972(CAUTION BANCAIRE,SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE, CONSIGNATION VERSEE A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS)?

COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS
128 rue de la Boétie - Paris 8ème

COMPTE DU SYNDICAT

-S'AGIT-IL D'UN COMPTE SEPARE ? OUI

A5/ ASSOCIATION SYNDICALE-AFUL-UNION DE SYNDICATS

L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats?

NON

A6/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux	Date

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A) VIE DE LA COPROPRIETE

A6/ ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux	Date
	VERSPIEREN 8 AVENUE DU STADE DE FRANCE 93218 LA PLAINE ST DENIS CEDEX	– REFECTION ETANCHEITE COURETTE BUDGET VOTE + SOUSCRIPTION DO	Votés le 13112014 Budget 6650.00 Eu
	M. COMPERAT ARCHITECTE 68 rue Pelleport 75020 PARIS Téléphone 09.61.27.07.23 **VERSPIEREN** 1 AV FRANCOIS MITTERAND 59290 WASQUEHAL Téléphone 01 49 64 13 65	– REPRISE EN SOUS OEUVRE ET REFECTION DE LA DALLE DU RDC	Votés le 28052018 Budget 9000.00 Eu
	M. COMPERAT ARCHITECTE 68 rue Pelleport 75020 PARIS Téléphone 09.61.27.07.23	– MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DANS LA COURETTE	Votés le 30032017 Budget 2420.00 Eu
	BIDANCE 4 BIS RUE D'ORAN 75018 PARIS Téléphone 01.46.07.29.14	– REFECTION PARTIELLE DU COLLECTEUR EN FONTE DANS LE FAUX PLAFOND DE LA CAVE DU LOCAL COMMERCIAL	Réalisés le 01/02/2013
	Entreprise CORDISTES SAVOYARDS 36 av de St Mandé 75012 Paris Téléphone 01.46.28.44.45	– REPRISE MACONNERIE SUR LA FACADE DE LA COUR	Réalisés le 01/06/2014
	S.A.R.L. VERGER ELECTRICITE 8 rue du Cardinal Mercier 75009 PARIS Téléphone 01.48.74.26.31	– MODIFICATION ECLAIRAGE HALL BUDGET VOTE	Réalisés le 15/10/2014
	S.A. MISTRAL ASCENSEURS 12 Rue Angiboust 91460 MARCOUSSIS Téléphone 01.69.86.95.00	– MISE CONFORMITE ASCENSEUR BUDGET VOTE	Réalisés le 31/12/2014 Pour 17076.00 Eu
	S.A. MISTRAL ASCENSEURS 12 Rue Angiboust 91460 MARCOUSSIS Téléphone 01.69.86.95.00	– REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE DE COMMANDE ET BOITE A BOUTON DE l'ASCENSEUR BUDGET	Réalisés le 31/12/2014
	BIDANCE 4 BIS RUE D'ORAN 75018 PARIS Téléphone 01.46.07.29.14 **GRIFFATON-MONTREUIL (SDC 0288)** 129 rue de l'Université 75343 PARIS CEDEX 07 Téléphone 01.45.51.94.89	– REFECTION DU COLLECTEUR WC DU LOCAL COMMERCIAL	Réalisés le 06/08/2015

A7/ PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A) VIE DE LA COPROPRIETE

A7/ PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Le syndicat a t-il un patrimoine immobilier ? NON

Dans l'affirmative, en quoi consiste t-il?

A8/ CONTRATS EN COURS AU BENEFICE DU SYNDICAT

- Le syndicat est-il lié par des contrats générant des revenus ? NON
  (contrat d'affichage, contrat de location des parties commmunes, contrat conclu au titre d'une antenne relais ...)

- Dans l'affirmative, en quoi consistent-t-ils ?

A9/ EXISTENCE D'EMPRUNTS

Existe-t-il un emprunt du syndicat pour son compte ou pour le compte de certains copropriétaires ? NON

Si oui :

- Objet de l'emprunt :
- Nom et siège de l'organisme de crédit :
- Référence du dossier :
- Capital restant dû pour les lots objet des présentes :

La mutation entraîne-t-elle l'exigibilité de cette somme ?

A10/ COPROPRIETE EN DIFFICULTE

Existe-t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime de l'administration provisoire prévu par les articles 29-1 et suivants de la loi

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A) VIE DE LA COPROPRIETE

A10/ COPROPRIETE EN DIFFICULTE

n° 65-557 du 10 juillet 1965 ?

NON

Existe-t-il un mandataire ad hoc en application des art 29-1 A et 29-1 B de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 ?

NON

A11/ DROIT DE PRIORITE SUR LES LOTS A USAGE DE STATIONNEMENT (Art 8-1 de la loi du 10 juillet 1965)

(Art 8-1 de la loi du 10 juillet 1965)

- un droit de priorité consenti aux copropriétaires à l'occasion de la vente de lots à usage de stationnement a-t-il été voté en assemblée générale ? NON

Joindre le procès-verbal de l'assemblée

Date votée en assemblée du :

Le règlement de copropriété contient-il une clause spécifique à ce sujet : NON

- II -
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

B) DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE : 01/01/1925

B1/ CARNET D'ENTRETIEN

- Carnet d'entretien ? OUI
- Type d'immeuble ? autres

B2/ AMIANTE

L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante (O/N) : OUI

A - PARTIES COMMUNES :

1 - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante (O/N) : OUI
Si oui, le 18.12.2014

2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante (O/N) : OUI

3 - Un diagnostic technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret N°2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22-08-2002 a-t-il été effectué (O/N) : NON

B - PARTIES PRIVATIVES :

Le syndic n'a pas eu la connaissance de recherche d'amiante dans les parties privatives.

B3/ PLOMB (Constat de risque d'exposition au plomb)

C.R.E.P.

OBJET :

Mesure de la concentration en plomb de tous les revêtements (les canalisations ne sont pas prises en compte).

SUIVANT LOIS ET DECRETS :

Loi 29 Juillet 1998 / Code de la sant publique: art L.1334-1 L 1334-6 et R. 31-1 à R. 31-12 / Circulaire du 16 Janvier 2001
Dispositif modifié par la loi du 09 août 2004.n°2004-806

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

B) DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

B3/ PLOMB (Constat de risque d'exposition au plomb)

Dernier controle effectué le 02/03/2009 Le prochain est prévu avant le 02/03/2015

AUCUNE ANOMALIE CONSTATEE

B4/ TERMITES/ETAT PARASITAIRE DES PARTIES COMMUNES

TERMITES

OBJET :

Recherche de termites et autres insectes à larves xylophages
dans les parties communes.

SUIVANT LOIS ET DECRETS :

Loi du 8 juin 1999, décret 3 juillet 2000, arreté 10 aout 2000
arrété préfectoral, circulaire ministérielle.

Dernier contrôle effectué le 31.01.2018

EXPERTISE EFFECTUEE :

Par la société EBA

CONCLUSION DE L'EXPERTISE :

Une surveillance annuelle s'avère nécessaire, compte tenu
de la prolifération actuelle des termites en Ile de France
ainsi que de l'existance d'éléments précurseurs défavorables

B5/ AUTRES RISQUES SANITAIRES EVENTUELLEMENT CONNUS DANS L'IMMEUBLE

- L'immeuble a-t-il été concerné par les risques de légionellose, radon, mérules, etc NON

- Ces risques ont-ils fait l'objet d'un traitement ? NON

B6/ DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU AUDIT ENERGETIQUE

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

B) DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

B6/ DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU AUDIT

- L'immeuble est-il concerné ? NON

B7/ ASCENSEUR: CONTROLE TECHNIQUE QUINQUENNAL

- Existe-t-il des ascenseurs ? OUI
- Si OUI, ont-ils été installés antérieurement au 27 août 2000 ? OUI
- Contrôle technique quinquennal ? NON
- Les travaux de mise aux normes ont -ils concerné :
    - ceux à réaliser avant le 31 décembre 2010 ? TRAVAUX VOTES POUR 2014
    - ceux à réaliser avant le 03 juillet 2013 ? TRAVAUX VOTES POUR 2014
    - ceux à réaliser avant le 03 juillet 2018 ? TRAVAUX VOTES POUR 2014

Joindre la fiche récapitulative du contrôle quinquennal

B8/ PISCINE

- Existence ? NON

Si OUI, dispositif de sécurité homologué ?

B9/ MESURES ADMINISTRATIVES

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ? NON
- d'une déclaration d'insalubrité ? NON
- d'une injonction de travaux ? NON
- d'une interdiction d'habiter ? NON

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

B) DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

B9/ MESURES ADMINISTRATIVES

- d'une inscription à l'inventaire ou d'un classement comme monument historique ? NON
- d'une injonction pour le ravalement des façades ? NON
- d'un plan de sauvegarde (OPAH) ? NON

B10/ INSTALLATIONS CLASSEES AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- Existe-t-il une installation classée dans l'immeuble ?

NON

Si OUI, joindre déclaration et récépissé, autorisation ou enregistrement, et rapport sur la présence de légionella en présence de tours aéroréfrigérantes.

CARNET D'ENTRETIEN DE LA COPROPRIETE

(loi SRU n°2000/1208 du 13 décembre 2000 art. 78 et 79)
(Décret n°2001/477 du 30 mai 2001)

28 RUE ST ANDRE DES ARTS
28 RUE SAINT ANDRE DES ARTS
75006 PARIS

DESCRIPTIF

SYNDIC EN EXERCICE

GRIFFATON-MONTREUIL
129 RUE DE L'UNIVERSITE
75343 PARIS CEDEX 07
Téléphone 01.45.51.94.89

Carte professionnelle n° CPI 7501 2016 000 012 196
Délivrée par Chambre de Commerce et d'Industrie
Registre du commerce n° R.C. PARIS 592 057 970
Siret n° 59205797000036 Ape n° 6832A

DESCRIPTIF DE LA COPROPRIETE

Syndicat principal — **28 RUE ST ANDRE DES ARTS**
Construit avant 1950 — 28 RUE SAINT ANDRE DES ARTS
75006 PARIS

Immatriculé au registre sous le N° : AA5744008 Le 22/06/2017

26 Lots principaux

Responsable d'immeuble — **M. GOULAS SYLVAIN**

MEMBRES DU CONSEIL

Mr ou Mme HENRIOT JOEL
Madame VINCENDEAU MONIQUE
Mr ou Mme BELON
Madame BABILLOT A.

ASCENSEURS

- Existe-t-il des ascenseurs ? OUI
- Si OUI, ont-ils été installés antérieurement au 27 août 2000 ? OUI
- Contrôle technique quinquennal ? NON
- Les travaux de mise aux normes ont -ils concerné :
- ceux à réaliser avant le 31 décembre 2010 ? TRAVAUX VOTES POUR 2014
- ceux à réaliser avant le 03 juillet 2013 ? TRAVAUX VOTES POUR 2014
- ceux à réaliser avant le 03 juillet 2018 ? TRAVAUX VOTES POUR 2014

Joindre la fiche récapitulative du contrôle quinquennal

PISCINE

- Existence ? NON

Si OUI, dispositif de sécurité homologué ?

DESCRIPTIF

DESCRIPTIF DE LA COPROPRIETE

L'immeuble est composé d'un bâtiment unique avec façade sur rue élevé sur sous-sol, RDC et de 5 étages et d'un 6ème étage mansardé sous combles.

PERSONNEL

Société de nettoyage (O/N) :
Si oui, Nom de la société :
Téléphone :

Gardien ou employé (O/N) : OUI
Si oui, Nom : MONSIEUR CAMILLI PHILIPPE

Téléphone :
Jours :
Horaires :

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

AMIANTE

L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante (O/N) : OUI

A - PARTIES COMMUNES :

1 - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante (O/N) : OUI
Si oui, le 18.12.2014

2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante (O/N) : OUI

3 - Un diagnostic technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret N°2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22-08-2002 a-t-il été effectué (O/N) : NON

B - PARTIES PRIVATIVES :

Le syndic n'a pas eu la connaissance de recherche d'amiante dans les parties privatives.

PLOMB - CREP

C.R.E.P.

OBJET :

Mesure de la concentration en plomb de tous les revêtements (les canalisations ne sont pas prises en compte).

SUIVANT LOIS ET DECRETS :

Loi 29 Juillet 1998 / Code de la sant publique: art L.1334-1 L 1334-6 et R. 31-1 à R. 31-12 / Circulaire du 16 Janvier 2001
Dispositif modifié par la loi du 09 août 2004.n°2004-806

Dernier controle effectué le 02/03/2009 Le prochain est prévu avant le 02/03/2015

AUCUNE ANOMALIE CONSTATEE

TERMITES - ETAT PARASITAIRE

TERMITES

OBJET :

Recherche de termites et autres insectes à larves xylophages dans les parties communes.

SUIVANT LOIS ET DECRETS :

Loi du 8 juin 1999, décret 3 juillet 2000, arreté 10 aout 2000

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

TERMITES - ETAT PARASITAIRE

arrété préfectoral, circulaire ministérielle.

Dernier contrôle effectué le 07.02.2017

EXPERTISE EFFECTUEE :

Par la société EBA

CONCLUSION DE L'EXPERTISE :

Une surveillance annuelle s'avère nécessaire, compte tenu de la prolifération actuelle des termites en Ile de France ainsi que de l'existance d'éléments précurseurs défavorables

AUTRES RISQUES SANITAIRES CONNUS

- L'immeuble a-t-il été concerné par les risques de légionellose, radon, mérules, etc NON

- Ces risques ont-ils fait l'objet d'un traitement ? NON

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

- L'immeuble est-il concerné ? NON

CONTRATS D'ASSURANCES

20AL810029/183 MULTIRISQUE IMMEUBLE

Reconduit le 31/07/2017 Resiliable le 30/07/2018 Type MULTIRISQUES Tacite reconduction
MULTIRISQUE IMMEUBLE

Souscrit avec

Cabinet BESSE IMMOPLUS
46 BIS RUE DES HAUTS PAVES
BP 80205
44000 NANTES
Téléphone 02.40.41.13.70

Compagnie

Assurances GENERALI
2 RUE PILLET WILL
75009 PARIS

5925/0013 ENTRETIEN COMPTEURS

Reconduit le 01/10/2013 Resiliable le 30/09/2018 Tacite reconduction
ENTRETIEN COMPTEURS

Souscrit avec

Société AQUAGEST
30 Av. Carnot
91300 MASSY
Téléphone 01.30.83.94.94

HEC013 DESINSECTISATION

Reconduit le 01/01/2017 Resiliable le 31/12/2017 Tacite reconduction
DESINSECTISATION

Souscrit avec

S.A.R.L. H.E.C
5 RUE DAUMIER
75016 PARIS
Téléphone 01.42.24.01.31

DERAT0013 DERATISATION

Reconduit le 01/10/2017 Resiliable le 30/09/2018 Tacite reconduction
DERATISATION

Souscrit avec

S.A.R.L. H.E.C
5 RUE DAUMIER
75016 PARIS
Téléphone 01.42.24.01.31

CONTRATS D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNS

14EA7614 ENTRETIEN ASCENSEUR

Reconduit le 01/07/2017 Resiliable le 30/06/2018 Tacite reconduction
ENTRETIEN ASCENSEUR

Souscrit avec

S.A. MISTRAL ASCENSEURS
12 Rue Angiboust
91460 MARCOUSSIS
Téléphone 01.69.86.95.00

0001781/001769 ENTRETIEN EXTINCTEURS

Type CONTRAT CLASSIQUE Tacite reconduction
ENTRETIEN EXTINCTEURS

Souscrit avec

Entreprise ISS HYGIENE & PREVENTION
TSA 49998
75839 PARIS CEDEX 17
Téléphone 01 43 75 94 44

TRAVAUX EN COURS
VOTES OU EN PROJET

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux prévus	
	VERSPIEREN 57 RUE DE VILLIERS BOITE POSTALE 170 92204 NEUILLY SUR SEINE CEDEX Téléphone 01.49.64.11.57	- REFECTION ETANCHEITE COURETTE BUDGET VOTE + SOUSCRIPTION DO	Votés le 13/11/2014 Budget 6650.00 Eu

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux prévus	
	M. COMPERAT ARCHITECTE 68 rue Pelleport 75020 PARIS Téléphone 09.61.27.07.23	- MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DANS LA COURETTE	Votés le 30/03/2017 Budget 2420.00 Eu

GROS TRAVAUX REALISES

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	D.M.T NE PLUS UTILISER 54, RUE DE RUSHMOOR 92190 MEUDON Téléphone 01.46.26.27.60	– TRAVAUX DE TAPISSERIE	Réalisés le 31/12/2000

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	PINXOR 4 RUE CAUCHY 75015 PARIS Téléphone 01.45.54.78 22	– REFECTION SUR MUR PIGNON	Réalisés le 31/12/2000

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	PINXOR 4 RUE CAUCHY 75015 PARIS Téléphone 01.45.54.78 22	– REFECTION PEINTURE	Réalisés le 31/12/2000

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	PINXOR 4 RUE CAUCHY 75015 PARIS Téléphone 01.45.54.78 22	– ELECTRICITE CAGE D'ESCALIER	Réalisés le 31/12/2000

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	Société SIRANDRE 29 RUE MERUL 93697 PANTIN CEDEX Téléphone 01.48.44.37.27	– REMPLACEMENT BOITE AUX LETTRES	Réalisés le 31/12/2001

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	Société VAMS 182, RUE DES PYRENEES 75020 PARIS Téléphone 01.40.33.89.00	– POSE VIGIK & BAGDES MAGNETIQUES	Réalisés le 31/12/2002

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	ITALPEINTURE IMMEUBLE LE PALATINO 2, RUE JEAN ZAY 94380 BONNEUIL SUR MARNE Téléphone 01.49.80.12.81	– Travaux rénovation hall et cage escalier	Réalisés le 01/09/2007

GROS TRAVAUX REALISES

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	BIDANCE 4 BIS RUE D'ORAN 75018 PARIS Téléphone 01.46.07.29.14	- REFECTION PARTIELLE DU COLLECTEUR EN FONTE DANS LE FAUX PLAFOND DE LA CAVE DU LOCAL COMMERCIAL	Réalisés le 01/02/2013

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	Entreprise CORDISTES SAVOYARDS 36 av de St Mandé 75012 Paris Téléphone 01.46.28.44.45	- REPRISE MACONNERIE SUR LA FACADE DE LA COUR	Réalisés le 01/06/2014

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	S.A.R.L. VERGER ELECTRICITE 8 rue du Cardinal Mercier 75009 PARIS Téléphone 01.48.74.26.31	- MODIFICATION ECLAIRAGE HALL BUDGET VOTE	Réalisés le 15/10/2014

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	S.A. MISTRAL ASCENSEURS 12 Rue Angiboust 91460 MARCOUSSIS Téléphone 01.69.86.95.00	- MISE CONFORMITE ASCENSEUR BUDGET VOTE	Réalisés le 31/12/2014 Pour 17076.00 Eu

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	S.A. MISTRAL ASCENSEURS 12 Rue Angiboust 91460 MARCOUSSIS Téléphone 01.69.86.95.00	- REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE DE COMMANDE ET BOITE A BOUTON DE L'ASCENSEUR BUDGET	Réalisés le 31/12/2014

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux réalisés	Date réalisation
	BIDANCE 4 BIS RUE D'ORAN 75018 PARIS Téléphone 01.46.07.29.14 **GRIFFATON ET MONTREUIL** 129 rue de l'Université 75343 PARIS CEDEX 07 Téléphone 01.45.51.94.89	- REFECTION DU COLLECTEUR WC DU LOCAL COMMERCIAL	Réalisés le 06/08/2015